



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de KERTZFELD

Séance ordinaire du 09 décembre 2024 à 19h30

Sous la présidence de Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Maire.

Conseillers élus :
15

Conseillers en fonction :
13

Conseillers présents :
13

Membres présents :

Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, M. Jean-Pierre RINGEISSEN,
Mme Rosalie HUMLER, M. Jacques METTENET, Mme Sylvie CROVISIER,
M. Frédéric LUTTER, M. Bruno BARTHELMÉ, M. Antoine REIBEL,
Mme Evelyne WUNNENBURGER, Mme Michelle OUDIN, Mme Samantha LUDWIG,
M. Fabien WEISSENBURGER, Mme Elodie LETELLIER

Date de convocation : 03/12/2024

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2024
3. Culture : convention de partenariat entre la Collectivité Européenne d'Alsace, les communes et intercommunalités en faveur du développement des bibliothèques en Alsace
4. Personnel communal : création d'un emploi de rédacteur territorial
5. Personnel communal : convention de mise à disposition par le service intérim du Centre de Gestion du Bas-Rhin
6. Bâtiment communal 4 rue du Soleil : revalorisation du loyer au 1^{er} janvier 2025
7. Finances : vote du quart d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2025
8. Mise à jour de la longueur de voirie communale
9. Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de fonctions
10. Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 19h40 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents pour cette dernière réunion de l'année.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Elodie LETELLIER en tant que secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2024

Point reporté à la prochaine séance.

3. CULTURE : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE, LES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES EN ALSACE

Dans le but de promouvoir la culture, la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) accompagne au quotidien 300 bibliothèques, dont 12 sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, y compris la bibliothèque de la Commune de KERTZFELD.

La CEA souhaite réaffirmer ce partenariat via la signature d'une convention avec chaque commune partenaire.

Ce partenariat entre la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et la Commune de KERTZFELD consiste à :

- un accompagnement de proximité de l'équipe de la bibliothèque,
- un accès gratuit aux documents et à la médiathèque numérique,
- une offre de formation
- des prêts d'outils de médiation et de matériel technique.

En échange, la collectivité s'engage à respecter plusieurs engagements tels que :

- initier une réflexion autour des tarifs de la bibliothèque, voire de sa gratuité,
- respecter le règlement d'intervention de la Bibliothèque d'Alsace,
- encourager l'engagement de citoyens volontaires,
- renseigner l'enquête annuelle du Ministère de la Culture,
- équiper la bibliothèque d'un ordinateur fonctionnel,
- disposer d'une assurance couvrant les dommages causés aux collections et au matériel prêté,
- mise à disposition de personnel pour les livraisons si besoin.

Cette convention entrera en vigueur dès signature et prendra fin le 31 décembre 2028.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024-23 du 15 avril 2024 approuvant la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour la bibliothèque municipale dans le cadre du Contrat Territoire Lecture (CTL) ;

Considérant la nécessité de signer une convention de partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) en faveur du développement des bibliothèques en Alsace ;

**Sur proposition du Maire,
Et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **valide la convention de partenariat avec la CEA en faveur du développement des bibliothèques d'Alsace ;**
- **autorise Madame le Maire à signer ladite convention et toute autre pièce s'y rapportant.**

4. PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN EMPLOI DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la Loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie en favorisant la promotion interne des agents de catégorie C exerçant ou souhaitant exercer les fonctions de secrétaire général de mairie ;

Vu le décret n°2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie ;

Entendu que la secrétaire de mairie peut bénéficier de la promotion interne au vu des missions et responsabilités exercées ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

**Sur proposition du Maire,
Et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **décide de créer un emploi permanent de rédacteur territorial (catégorie B), à temps complet, pour les fonctions de secrétaire général de mairie, à compter du 1^{er} janvier 2025.**



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade promotion interne.

5. PERSONNEL COMMUNAL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LE SERVICE INTÉRIM DU CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la nécessité de pallier aux absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin (CDG 67) propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents non titulaires auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois,

**Sur proposition du Maire,
Et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **autorise Madame le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service de missions temporaires du CDG 67, en fonction des nécessités de services ;**
- **autorise Madame le Maire à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du CDG 67 ainsi que les documents y afférents.**

6. BÂTIMENT COMMUNAL 4 RUE DU SOLEIL : REVALORISATION DU LOYER AU 1^{ER} JANVIER 2025

Vu le bail commercial signé le 08 décembre 2020 avec l'organisme KRYVALIS pour l'ouverture d'une micro-crèche,

Vu la révision annuelle légale à intervenir au 1^{er} janvier de chaque année,

Considérant que l'évolution de l'indice de référence des loyers commerciaux (INSEE) est basée sur le deuxième trimestre de l'année 2024 (136,72) et le deuxième trimestre de l'année 2023 (131,81),

Considérant que cette variation d'indice représente une augmentation annuelle de + 3,73 %,



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Sur proposition du Maire,
Et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'appliquer une hausse de 3,73 % au loyer du local commercial sis 4 rue du Soleil à compter du 1^{er} janvier 2025.

7. FINANCES : VOTE DU QUART D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter, dans l'attente du vote du budget primitif 2025, le quart du budget d'investissement 2024. Cette disposition permet à la commune de réaliser des investissements avant l'adoption du budget primitif 2025 ;
- de m'autoriser, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Article	Libellé	Budget 2024	Vote du 1/4
202	Frais d'études, élaboration, modification et révision de documents d'urbanisme	5 000,00 €	1 250,00 €
Total chapitre 20		5 000,00 €	1 250,00 €
2117	Bois et forêts	2 000,00 €	500,00 €
2128	Autres agencements et aménagements	5 000,00 €	1 250,00 €
21312	Bâtiments scolaires	40 000,00 €	10 000,00 €
21314	Bâtiments culturels et sportifs	8 832,00 €	2 208,00 €
21316	Equipements du cimetière	11 740,00 €	2 935,00 €
21318	Autres bâtiments publics	5 950,00 €	1 487,50 €
21328	Autres bâtiments privés	176 300,00 €	44 075,00 €
2151	Réseaux de voirie	110 989,82 €	27 747,46 €
2152	Installations de voirie	30 000,00 €	7 500,00 €
2158	Autres installations, matériel, outillages techniques	52 200,00 €	13 050,00 €
21838	Autre matériel informatique	1 000,00 €	250,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	600,00 €	150,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	6 100,00 €	1 525,00 €
Total chapitre 21		450 711,82 €	112 677,96 €
TOTAL		455 711,82 €	113 927,96 €



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Adopté à l'unanimité.

8. MISE A JOUR DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE

Lors du dernier recensement de la voirie communale pour le calcul de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) 2024, le secrétariat a détecté des incohérences avec les données issues du dernier diagnostic de voirie communale réalisé par la Communauté de Communes de Benfeld et Environs en 2009. La compétence voirie leur était transférée à cette période.

Il convient de procéder à la mise à jour des données à transmettre à la Préfecture lors du prochain recensement.

**Sur proposition du Maire,
Et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- décide d'approuver le tableau de classement des voiries communales ci-annexé, mis à jour en 2009, à savoir :

Voies départementales à caractère de RUE :	1 550 ML
Voies communales à caractère de RUE :	6 080 ML
Voies communales – autres catégories :	1 185 ML

- charge Madame le Maire de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat pour notification des longueurs de voiries communales.

9. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS

Relevé des décisions d'urbanisme du 16/11/2024 au 06/12/2024 :

- **Déclaration préalable**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
WOLLENBURGER Sylvie	9 rue de Vosges	Division en vue de construire	DP 067 233 24 R0014	Favorable le 27/11/2024
EDF Solutions solaires pour le compte de Mme Madeleine RINCKWALD	10 rue de Westhouse	Installation de panneaux photovoltaïques	DP 067 233 24 R0015	Favorable le 25/11/2024



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

▪ **Déclaration d'intention d'aliéner – renonciation au droit de préemption urbain :**

- M. Jean-Michel SPIESS pour des terrains non bâtis au lieu-dit Oberfeld, d'une surface totale de 56,63 ares

10. DIVERS

- Date à retenir :
 - Commission réunie : ATIP / présentation du ZAN « Zéro Artificialisation Nette » :
lundi 13/01/2025 à 19h00
- Monsieur Fabien WEISSENBERGER, Conseiller Municipal, demande la parole et fait part à l'assemblée d'un problème au niveau de la voirie départementale RD5, sur le tronçon en pavés devant la mairie. Certains pavés ne sont plus scellés.
Un signalement sera fait à la CEA dans les prochains jours.
- Monsieur Jean-Pierre RINGEISSEN, Maire-Adjoint, et Président de l'ASLCK, tient tout particulièrement à remercier la commune et les conseillers municipaux pour leur implication dans l'organisation du Marché de Noël qui a une nouvelle fois rencontré un grand succès.

Séance close à 20h30.
Prochaine séance : 20/01/2025

Le Maire,
Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER

Le secrétaire de séance,
Elodie LETELLIER